

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

**Travaux pour la réalisation d'un parcours pieds nus dans le cadre du
projet Nat.Sens**



Date et heure limites de réception des offres :

Le Lundi 23 Avril 2018 à 12 H

1. Procédure

La présente procédure adaptée, passée en application des articles 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 de son décret d'application n°2016-360, est ouverte. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 soumissionnaires ayant remis les meilleures offres à l'issue d'une première analyse.

Le présent marché est divisé en 5 lots.

Le présent dossier de consultation est téléchargeable sur www.fermedechosal.org (rubrique « Marché-Emplois », sous rubrique « Marché et Prestataires » et « Nat.Sens –Marché »)

Le retrait du dossier de consultation peut être anonyme mais les personnes ne remettant pas d'information permettant de les contacter ne seraient destinataires d'aucune information ou précision complémentaire qui pourrait être apportée aux candidats en cours de consultation. En cas de rejet d'une offre liée à la méconnaissance de données ainsi transmises, le soumissionnaire ne pourrait le contester utilement.

2. Allotissement

- Lot n°1 : Le parcours pieds nus
- Lot n°2: Passages Aériens
- Lot n°3: Œuvres Artistiques
- Lot n°4: Espaces et Terrasses d'Accueil
- Lot n°5: Irrigation

3. Lieu et délais d'exécution du marché

I. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des prestations est la Commune de COPPONEX.

II. Délai d'exécution

Le délai global prévisionnel d'exécution des travaux est fixé à 11 mois à compter de l'ordre de service de démarrer les travaux.

A titre indicatif, le commencement des travaux est prévu en Mai 2018

4. Présentation de l'offre : contenu de l'enveloppe

I. Pièces à remettre

Quel que soit le nombre de lots auxquels ils soumissionnent, les candidats remettront un seul dossier de candidature. En revanche, un dossier complet d'offre devra être remis pour chaque lot.

Les candidats sont informés que les pièces de candidature et d'offre sont rédigées en français. Les pièces rédigées dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction en français.

Pièces de candidature à remettre :

A. Pièces relatives aux conditions de participation

1. Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner : Formulaire DC1 complété ou équivalent.
2. Formulaire DC2 complété ou, à défaut, un dossier permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats et leurs références pour travaux similaires sur les 5 dernières années.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un **groupement conjoint avec mandataire solidaire**. Le groupement attributaire de forme différente se verra contraint d'assurer sa transformation. Cette forme de groupement garantit la bonne exécution des travaux objet du présent marché. Elle permet une meilleure répartition et identification des prestations relevant de chaque cotraitant, tout en assurant une responsabilisation accrue du mandataire envers le pouvoir adjudicateur quant à la réalisation des travaux par les cotraitants.

Les candidats peuvent fournir le Document Unique de Marché Européen (DUME), complété, daté et signé, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. Il devra être rédigé en français et accompagné des pièces justificatives de capacités énumérées précédemment.

B. Pièces facultatives au stade du dépôt des offres mais devant impérativement être remises par l'attributaire

1. Les attestations et certificats fiscaux au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance d'attestations ;
2. Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant, datant de moins de 6 mois (Attestation de vigilance) ;
3. Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (Extrait KBis et délégation si besoin par exemple) ;
4. Pour les entreprises relevant du régime de congés payés et de chômage intempéries BTP : certificat relatif au versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intempéries, délivré par la caisse de congés payés et de chômage intempéries compétente ;
5. Pour les entreprises de 20 salariés et plus : certificat délivré par l'Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH) relatif à la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
6. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
7. Attestation d'assurance pour les risques professionnels. Document à remettre dans les 15 jours suivant la notification du marché et, en tout état de cause, avant tout début d'exécution des prestations.

Pièces de l'offre à remettre :

- le document unique valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment complété, daté et signé ;
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ;
- un mémoire technique comprenant notamment :
 - dossier permettant d'apprécier les moyens matériels affectés à l'exécution de la prestation ;
 - dossier permettant d'apprécier les moyens humains affectés à l'exécution de la prestation ;
 - note sur la méthodologie proposée par le soumissionnaire ;

5. Remise des offres

Transmission électronique :

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : e.mosse@aapei-epanou.org. La transmission sur un support physique électronique (CD-ROM ou tout autre support matériel) n'est autorisée que pour la copie de sauvegarde dûment identifiée comme telle).

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier : les documents à signer en version papier doivent être signés électroniquement et les offres devront parvenir avant les mêmes date et heure. L'attention des soumissionnaires est appelée sur le fait qu'ils doivent signer électroniquement chaque document qui doit être signé en remise des offres papier et que la signature du dossier .zip ne vaut pas signature des documents que le dossier .zip comprend.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) : Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La signature des documents par un certificat de signature électronique est obligatoire. Pour cela, le soumissionnaire doit utiliser une catégorie de certificats électroniques conforme au référentiel général de sécurité (RGS), référencée et listée à l'adresse suivante : <http://references.modernisation.gouv.fr>.

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE). Pour les pièces ne pouvant pas être remises sous un tel format (tels que fiches techniques fournisseurs, dossier photographique, etc.), elles devront être transmises en format pdf.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Transmission papier :

Les offres pourront être remises par voie papier, sous pli cacheté, par envoi par tout moyen permettant de donner date certaine ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :

ESAT La Ferme de Chosal
98 Route de l'Usine
74 350 Copponex

L'enveloppe portera la mention suivante : « Proposition pour les travaux de réalisation d'un parcours pieds nus – Ne pas ouvrir ».

Quel que soit le mode de transmission retenu, les offres devront parvenir avant les date et heure limites indiquées en page de garde du présent document. A titre indicatif, les jours et heures d'ouverture de la Ferme de Chosal sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h30/12h et 13h30/17h

Les dossiers qui seront remis ou dont l'avis de réception est délivré après la date et l'heure limites seront écartés.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

Compléments d'information et précisions à la demande de l'acheteur

Les soumissionnaires qui auraient remis une offre papier sont autorisés à répondre par voie électronique aux demandes de compléments d'information et de précisions effectuées de façon dématérialisée par l'acheteur. Dans ce cas, la réponse devra être transmise par le biais du support électronique utilisé par l'acheteur (ex : courriel ou profil d'acheteur).

6. Critères de sélection et jugement des offres

La sélection des candidatures sera effectuée sur la capacité juridique des candidats à obtenir le marché et leurs capacités financière, économique et technique à réaliser la prestation. Ces dernières seront appréciées au vu des dossiers remis par le candidat relatifs à ses moyens et compétences ainsi qu'à ses références.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres pour tous les lots sont :

- **Le prix : 10/20 de la note**
- **La qualité du dossier en réponse et propositions techniques ou artistiques pour le lot 3 : 4/20**
- **Prise en compte des fondements et enjeux (phasage avec le mémoire), dont pratiques environnementales : 3/20 de la note**
- **Mode opératoire et compétences dédiées (références sur chantiers similaires) : 3/20 de la note**

Après l'analyse des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 soumissionnaires ayant présenté les meilleures offres.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global et forfaitaire ou à l'acte d'engagement, le soumissionnaire sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission. Si pour cette rectification ou après cette rectification, il est nécessaire de corriger le montant de l'acte d'engagement, cette correction se fera dans un premier temps par écrit simple du soumissionnaire. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l'acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à l'acte d'engagement soit par correction directe dans l'acte d'engagement). En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le soumissionnaire retenu sera déclaré attributaire provisoire sous réserve qu'il produise dans le délai imparti par l'acheteur les documents prévus aux articles 45 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les documents précités dans le délai fixé, son offre est rejetée et le soumissionnaire éliminé. L'acheteur présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Pour tout renseignement complémentaire et visite du site :

Monsieur MOSSE Emmanuel
Directeur de l'ESAT de la Ferme de Chosal
74 350 Copponex
Téléphone : 04/50/44/12/82 ou 07/77/60/45/41 – Télécopie : 04/50/44/08/52
Courriel : e.mosse@aapei-epanou.org